

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : M. MOTHEs, M. THUAULT, adjoints.

Mme GERVASONI, Mme LAROUSSE, M. RICHEZ, Mme THIBAUT-MARROCCQ,  
Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mme VIROULET-L'HOTE, Mme MELIN arrivée aux questions diverses.

Avait donné pouvoir : Mme KIRCHER à Mme GERVASONI et Mr SOULARD à Mme VIROULET-L'HOTE

Etaient excusés : M. DARMAGNAC, Mr THUILLIEZ

### ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 14/09/21
- délibération pour créances douteuses
- délibération pour mise à jour des voies communales
- Décision modificative (DM) pour règlement facture investissement
- QUESTIONS DIVERSES

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence, assistée de Mme ALVARO.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021, il est signé par tous les membres présents.

### 1) OBJET : DÉLIBÉRATION POUR CRÉANCES DOUTEUSES :

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du principe comptable de prudence, une collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. De ce fait, il convient de constituer une provision lorsqu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Il a été rappelé par le comptable public qu'il n'a pas été prévu au budget de crédit au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants), en ce sens qu'il faut prévoir 15% des créances supérieures à 2 ans, et donc d'établir une DM de 160 €.

DM N°4 – crédits supplémentaires

Compte à diminuer : 615221 : -160.00 €

Compte à créditer : 6817 : + 160.00 €

VOTE : unanimité

## **2) OBJET : DELIBERATION POUR MISE A JOUR DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose que le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale ; il rappelle aussi qu'au vu des délibérations du 9 février 2021, autorisant le transfert des voiries, espaces verts et des réseaux du lotissement de Diane 1 et de Diane 2, la longueur de la voirie doit être réactualisée. Le linéaire de cette voirie représente un total de 340 ml appartenant désormais à la commune.

M. le Maire précise que la nouvelle longueur de la voirie est de 11 733 ml, incluant ainsi le transfert des voiries de Diane 1 et de Diane 2.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 11 733 ml ;
- autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

VOTE : unanimité

## **3) OBJET : DM POUR REGLEMENT FACTURE INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe qu'une facture doit être réglée, pour le changement d'une plaque de cuisson dans un des logements du Presbytère. S'agissant d'une facture en investissement, par opération, et que les crédits sont insuffisants, il est nécessaire de prendre une DM, pour mouvements de crédits, en diminuant le compte 2135 opération 145 (installations générales) et en augmentant le compte 2135 opération 122 (presbytère), pour la somme de 466.99 €.

VOTE : unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Le Conseil Municipal adresse ses plus vives félicitations au Comité de Jumelages et d'Animations pour la réussite de la marche d'Octobre Rose qui a rassemblé près de 100 participants et a permis de collecter 1375 euros au profit de la recherche contre le cancer. Il salue également l'engagement de l'association des P'tits Cirons Verts pour les animations autour de l'école (goûters gourmands, séance de cinéma).

### **-Points sur les projets en cours :**

-le projet de sécurisation de la RD 114, au niveau de Cap de Hé a été transmis au Centre Routier Départemental pour avis technique. Nous attendons le retour.

-l'Etablissement Public Foncier Régional qui nous accompagne dans le projet de réhabilitation de l'immeuble FAUCHE va commencer les négociations avec les propriétaires, et établir une première estimation des travaux à réaliser.

-la rédaction du marché pour la désignation du maître d'œuvre pour le jardin d'enfants est en cours.

-le Département a répondu par la négative à notre demande de rétrocession du droit de préemption sur les parcelles en bord du Ciron face au Château de La Salle. Nous souhaitons les acquérir pour y réaliser des aménagements légers.

-Le Conseil Municipal à la majorité, a confirmé la décision du maire d'activer le sursis à statuer sur deux dossiers d'urbanisme qui lui ont été soumis.

Le maire a informé le conseil de sa décision de faire stopper les travaux d'une piscine dont l'implantation est non conforme au PLU.

-L'association des propriétaires et chasseurs a sollicité la mairie pour pouvoir utiliser les locaux inutilisés attenant au terrain de sport. Le Conseil est favorable. Une convention sera établie. Mme Sophie Thibault-Marrocq se charge de la rédiger.

-Le maire a reçu un courrier d'un administré du bourg signalant la mauvaise réception d'internet. Ce sujet est connu des élus, et malgré de nombreuses interventions il n'a pas été possible d'avancer la date d'installation de la fibre programmée pour 2025.

-Une journée « nature » (ramassage des déchets !) sera organisée au printemps.

-La commémoration du 11 novembre sera célébrée à 11h30 suivi d'un apéritif.

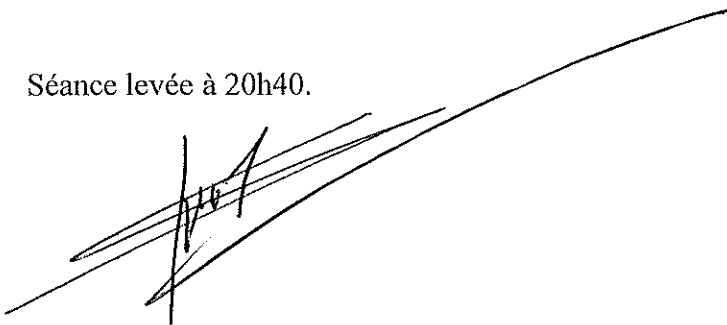
-Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 8 janvier 2022 à 19h.

-Après consultation de l'Agence Régionale de la Santé, le maire a demandé au Comité de Jumelages et d'Animations d'annuler le loto du 11 novembre, la distanciation ne pouvant être assurée compte tenu du public attendu.

-Le maire informe qu'une réunion de quartier est prévue le vendredi 29 novembre à 19h pour les habitants du lotissement de Diane.

-L'agent technique est actuellement en arrêt maladie. Le maire a sollicité l'association ADICHATS pour effectuer des travaux d'entretien dans le bourg et le cimetière. Il a également demandé à cette association de lui faire un devis pour l'entretien annuel du cimetière et du lotissement de Diane.

Séance levée à 20h40.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a complex, abstract shape.